

Image not found or type unknown



Argent de la rente d'un parent

Par **Mela007_old**, le **15/10/2007** à **02:43**

Ma mere vient de decedee et je suis mineure. Mon pere est donc devenu le seul responsable. Est ce qu'il a le droit de me prendre l'argent d'une des rentes que je recois tous les mois de la part de ma mere pour payer mes etudes (sachant qu'il peut tres bien les payer tout seul)?

Par **Upsilon**, le **15/10/2007** à **09:24**

Bonjour !

Qu'appellez vous par rente ? Ya t'il eu une décision de justice ou un acte qualifiant la somme d'argent que votre maman devait vous verser, ou bien est ce juste une somme convenue entre vous pour subvenir à vos besoins durant vos études ?